

**Arrêté du 18 avril 2016
Modifiant la liste des écoles publiques inscrites
dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016**

Le recteur de l'académie de Bordeaux,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu l'arrêté initial du 12 février 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu l'ouverture à la rentrée 2016 d'une école primaire située rue Dupaty à Bordeaux,

ARRETE :

Article 1^{er}

Au 1^{er} septembre 2016, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) du collège Edouard Vaillant de BORDEAUX est modifiée conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Fait à Bordeaux le 18 avril 2016.

Le recteur de l'académie de Bordeaux

Le recteur

Olivier DUGRIP



ACADEMIE DE BORDEAUX
LE RECTEUR
ACADEMIE DE BORDEAUX